



C'RAPPORT D'ACTIVITE 2019

ESPERANCE

LOGEMENTS D'INSERTION JEUNES

« COLOCATION COACHEE »

POLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

I. EDITORIAL

Le dispositif de la « Colocation Coachée » est soutenu par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et par le Fonds Social Européen. Depuis son ouverture, ce dispositif a fait la preuve de sa pertinence et de son ancrage sur le territoire de l'Alsace centrale. Il est reconnu comme offrant une solution sérieuse à des jeunes en projet et en recherche d'autonomie.

II. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

2.1 Chiffres clés concernant les jeunes accueillis dans l'année

- Localisation des logements accompagnés (au 31/12/2019)

<u>Localisation</u>	<u>Nb logements</u>	<u>Nb places</u>	<u>Nb places occupées au 31.12.2019</u>
<u>SELESTAT</u>	<u>7</u>	<u>20</u>	<u>17</u>
<u>MOLSHEIM</u>	<u>6</u>	<u>18</u>	<u>13</u>

Observations :

Durant l'année 2019, le parc locatif a évolué. Deux anciens logements ont été rendus ou sont passés dans un autre dispositif de l'ARSEA. Au 31/12/2019, la colocation coachée proposait 38 places, réparties sur 13 logements. Deux d'entre - eux étaient provisoirement « fermés » : l'un à Sélestat pour des problèmes sanitaires liés à l'immeuble, l'autre à Molsheim pour des travaux de rénovation. Ainsi, à cette date, 32 places étaient donc réellement disponibles, 30 d'entre-elles étant occupées par des jeunes. Par rapport à 2018, nous pouvons noter cette année que nous n'avons ni augmenté le nombre d'appartements ni le nombre de jeunes accueillis. 2019 a donc plutôt été une année où notre dispositif a atteint une sorte de « rythme de croisière ».

2.2 Mouvements de l'année : nombre de demandes, d'entrées et de sorties

2.2.1 Demandes

Traitement des demandes	Nb 2018	Nb 2019
Admissions	29	24
Refus	3	2
Annulation	12	20
Réorientation	2	2
Validation mais en attente	3	5
Nombre de demandes réceptionnées	49	53

Observations :

Durant l'année 2019, nous pouvons constater une légère hausse des demandes (**53 demandes** ont été enregistrées et traitées par l'équipe de la colocation coachée, contre 49 en 2018.) La majorité des demandes a débouché sur un entretien d'admissibilité, voir plusieurs pour les demandes les plus fragiles.

Sur cette période :

- 24 demandes ont été suivies d'un accueil,
- 2 demandes ont fait l'objet d'un refus argumenté de la part de l'équipe,
- 2 autres d'une réorientation vers un dispositif d'hébergement semblant plus adapté (AJAR et CHRS),
- 20 demandes ont été annulées ou classées de fait en raison de l'absence du jeune à l'entretien proposé, du manque de certaines garanties indispensables (concernant l'emploi, les ressources, le projet ou encore l'autonomie) ou encore du peu d'intérêt pour la demande.

Le nombre d'admissions a légèrement diminué car à mettre en corrélation avec le nombre de jeunes accompagnés (56 jeunes accompagnés en 2019 contre 60 en 2018). Le nombre de demande annulé a quant à lui connu une sensible augmentation qui peut peut-être s'expliquer par des demandes parfois faites « pour le jeune » par certains partenaires. Ainsi les entretiens d'admissibilités souvent proposés aux jeunes en présence de deux membres de l'équipe éducative ont pu donner lieu à des annulations de demandes suite à l'explication concrète par l'équipe du dispositif et une décision en équipe de la recevabilité ou non de la demande.

2.2.2 Entrées / Sorties

Mouvements	Nb 2018	Nb 2019
Entrées	29	24
Sorties	24	29
Nombre de jeunes accompagnés	60	56

Observations :

En 2019, le nombre de jeunes nouvellement entrés est légèrement moins important qu'en 2018. Cela s'explique par certaines durées de séjour de certains jeunes plus importantes mais aussi par la non augmentation en 2019 du nombre d'appartements ou de places proposées par le dispositif. En contrepartie une hausse des sorties est notée.

2.2.3 Typologie des sorties

Type de sorties	Nb 2018	Nb 2019
Locataire parc social	6	8
Locataire parc privé	6	9
Hébergement vers un tiers	10	27
Retour domicile familial	1	5
CHRS	0	2
Exclusion	0	1
Résidence étudiante	0	1
Résidence sociale	1	1

Observations :

En 2019, 17 jeunes ont pu accéder à un logement autonome dans le parc locatif privé ou social, ce qui représente une hausse par rapport à 2018 (12 jeunes avaient accédé à un logement). Cette augmentation peut s'expliquer d'une part par le travail de partenariat de l'équipe éducative avec les bailleurs sociaux et les bailleurs privés, mais aussi d'autre part, certainement par les ressources plus importantes de certains jeunes accueillis au sein du dispositif en 2019. La majorité des relogements sont la finalité d'une prise en charge supérieure à 1 an pour la plupart des jeunes.

Du fait de l'augmentation d'un accès à un logement autonome, le nombre d'hébergement vers un tiers ou d'un retour au domicile familial a diminué en 2019 (7 retours en 2019 contre 11 en 2018).

Enfin il est important de noter, que l'équipe veille à limiter les exclusions et favoriser au maximum des réorientations pour les jeunes plus fragiles n'ayant pas réussi à stabiliser leurs situations. L'objectif majeur est d'éviter tout retour vers des parcours de précarité. Ainsi, 2 réorientations ont été finalisées tout comme un projet de reprise d'étude.

III. DUREE DE SEJOUR

Durée de séjour	Nb 2018	Nb 2019
- de 3 mois	11	8
Entre 3 et 6 mois	5	8
Entre 6 mois et 1 an	19	12
+ d'un an	25	28

Observations :

Contrairement à l'an passé nous pouvons constater que les accompagnements dans le dispositif de – de 3 mois sont moins importants. Cette baisse peut s'expliquer par une adéquation plus importante entre les jeunes accueillis et le dispositif. En effet, les accueils de – de 3 mois correspondent dans la plupart des cas à des orientations pas adaptées, à des démarches pas assez construites ou à des ressources insuffisantes ou qui se terminent.

Comme évoqué ci-dessus, l'accès à un logement en autonomie est généralement le travail d'un accompagnement de plus d'une année ce qui explique l'augmentation du nombre de jeunes accueillis en 2019 avec une durée de séjour supérieur à 1 an.

IV. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

L'année 2019 semble avoir été une année de stabilisation au niveau du dispositif de la colocation coachée qui a peu être trouvé une sorte de « rythme de croisière ». L'équipe éducative mise en place en 2018 avec l'arrivée d'une nouvelle collègue à 0,3 ETP est restée inchangée ce qui a permis là aussi une stabilité dans l'accompagnement proposé aux jeunes. Le fonctionnement mis en place en 2018 a ainsi perduré avec un travail de binôme toujours possible et envisagée lors de certaines visites à domicile, entretiens, activités collectives, ...

4.1 Vie de l'établissement

4.1.1 Profil des jeunes accueillis

Age : 20 jeunes avaient entre 18 et 21 ans, 36 jeunes avaient 22 ans et plus sur l'année 2019.

- 18 (5)
- 19 (6)
- 20 (6)
- 21 (3)
- 22 (5)
- 23 (13)
- 24 (9)
- 25(9)

La répartition femmes-hommes reste équilibrée, à savoir 27 femmes et 29 hommes accompagnés sur l'année 2019.

Type de ressources (en nombre de bénéficiaires)

Type de ressources	Nb 2018 (à l'entrée)	Nb 2018 (à la sortie)	Nb 2019 (à l'entrée)	Nb 2019 (à la sortie)
Salaire	10	12	12	11
Garantie jeunes	14	-	10	2
ARE	13	5	2	5
Service civique	2	-	1	-
Contrat jeune majeur	-	-	-	-
Boursier	-	-	-	-
Prestations sociales	-	1	-	3
Indemnité de formation	-	-	1	1
Sans ressource	-	6	-	7

Observations :

En 2019, nous avons continué à être attentifs à l'autonomie financière des jeunes mais aussi à leurs projets professionnels s'ils étaient bénéficiaires de l'allocation de la Garantie Jeunes. En effet, pour nous, cette attention particulière s'est bien souvent avérée indispensable pour ne pas mettre les jeunes ou le service en difficulté.

En 2019, 11 jeunes sont sortis avec un salaire et 9 avec des aides financières (ARE, prestations sociales, allocation Garantie Jeunes ou indemnité de formation). Ces chiffres montrent bien les difficultés que peuvent rencontrer les jeunes accueillis pour accéder à un emploi puisque sur les 29 jeunes sortis du dispositif, seuls 11 avaient des ressources financières provenant d'un salaire. Malgré tout, nous pouvons noter que même si cela reste complexe et peu courant, accéder à un logement en autonomie peut être possible avec certaines aides financières (prestations sociales ou ARE) car 17 jeunes ont été relogés en 2019.

Enfin, une fois de plus nous constatons que si le dispositif de la Garantie Jeune est une aide qui permet notamment d'entrée en colocation coachée, elle demande aux jeunes implication et volonté pour stabiliser ou aboutir à des projets professionnels stables.

Cette stabilité professionnelle est questionnée et travaillée tout au long de la prise en charge ainsi en 2019 nous avons des jeunes qui à l'entrée cumulaient 2 types de ressources alors qu'à la sortie les ressources étaient uniques pour chaque jeune.

4.1.2 Nature des difficultés

En 2019, nous avons pu une fois de plus constater que quasi la totalité des jeunes accueillis au sein de notre dispositif sont en rupture familiale partielle ou totale. Bien souvent, les jeunes ont vécu avant leur arrivée des périodes complexes de stress, d'angoisse, d'hébergement chez des tiers, en chambre d'urgence ou même à la rue. La plupart du temps, et malgré leur jeune âge leur parcours est bien souvent jalonné de ruptures diverses, de violences ou de parcours institutionnels au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance. Si dans leurs discours bien souvent ils revendiquent leur besoin d'autonomie, nous constatons au fil des liens d'accompagnement qui se tissent entre les jeunes et l'équipe éducative un besoin certain d'un adulte référent sur qui se reposer, s'appuyer, chercher conseils.

4.2 Partenariat

4.2.1 Partenariat développé lors des demandes

Origine de la demande	Nb 2018	Nb 2019
Mission locale	36	32
Etablissements spécialisés	1	8
Etablissements scolaires	1	-
UTAMS / SPE / CCAS	5	9
CHRS ARSEA / GALA	1	2
Demande en direct	-	-
Autre	5	2

Observations :

- MLPE Sélestat 15
- MLPE Molsheim 17
- JH conseils 1
- PDS ARSEA : CHRS 1, GALA 1
- Protection de l'enfance : SPE 2
- Etablissements spécialisés : AEMO 2 ; Institut Mertian 3 ; Château d'Angleterre 1 ; CHE 1 ; SAVS 1

- Droit commun : UTAMS (dont CD Haute-Marne) 5 ; CCAS 1
- Association : Club de jeunes l'Etage 1, association 1

- Nouveaux prescripteurs : association 1, JH conseils 1

En 2019, nous pouvons constater que le dispositif de la colocation coachée a davantage été sollicité par des prescripteurs autre que les missions locales. En effet, nous comptons 21 demandes provenant d'autres services divers et variés contre 13 en 2018.

Cela s'explique certainement par le travail de partenariat qui est réalisé de manière régulière par l'équipe éducative. En effet, le dispositif continue d'être régulièrement présenté à des nouveaux partenaires qui nous sollicitent régulièrement ou alors par l'équipe éducative qui se rend de manière ponctuelle dans certaines structures pour expliquer le dispositif aux équipes.

En 2019, les travailleurs sociaux de l'équipe éducative ont continué à intervenir auprès de 10 groupes de jeunes de la Garantie Jeunes les mardis matins. Les jeunes venaient dans les locaux de l'ARSEA afin que nous puissions leur expliquer notre dispositif mais également les

démarches à effectuer pour pouvoir formuler une demande. Cette intervention a été très appréciée par l'ensemble des participants qui en ont fait un retour positif auprès de la Mission Locale de Sélestat. Ce partenariat et nos interventions seront d'ailleurs reconduits en 2020. Dans la même dynamique, l'équipe a continué à participer au groupe « Santé » de la mission locale de Molsheim avec les différents partenaires santé.

4.2.2 Partenariat développé durant le séjour

En 2019, nous avons constaté le développement d'un lien plus étroit avec certaines structures de Protection de l'Enfance comme les instituts « Mertian » ou « La Providence ».

Comme l'année précédente, un travail important de partenariat existe entre les équipes de la colocation coachée et celles des missions locales car bien souvent les jeunes sont accompagnés par ces deux services.

Un lien régulier entre les différents acteurs intervenants dans la situation du jeune se fait de manière régulière toujours bien évidemment avec l'accord du jeune. De plus, des rencontres entre le jeune, le travailleur social de l'Arsea et son conseiller à la Mission Locale ou d'autres partenaires peuvent s'organiser au besoin. Ces temps d'échanges sont souvent très riches et permettent aux jeunes de comprendre que les équipes travaillent ensemble et dans le même sens.

Par ailleurs, un travail de partenariat avec des médecins psychiatres a également pu se mettre en place tout comme avec les équipes de l'UTAMS suite à l'accueil dans une colocation de l'enfant d'un jeune accueilli.

Comme chaque année, le travail de partenariat qui peut se tisser de manière plus ou moins importante est en lien avec les situations des jeunes accueillis qui sont toutes singulières et différentes.

4.3 Travail avec les bénéficiaires / Nature de l'accompagnement social

Le rôle et la place des éducateurs est d'accompagner, d'orienter et de soutenir chaque jeune en fonction de ses demandes, de ses besoins et/ou des difficultés repérées par l'équipe.

Les interventions auprès des jeunes se font de manière individuelles ou collectives et prennent diverses formes : visite à domicile, accompagnement physique à des rendez-vous ou auprès de partenaires, rendez-vous au bureau, ...

Des temps collectifs entre jeunes d'une même colocation peuvent également avoir lieu autour d'un moment de repas ou pour des « réunions » de colocataires quand le dialogue a besoin d'être médiatisé.

Par ailleurs, il est également proposé par l'équipe éducative des temps collectifs plus festifs pour l'ensemble des jeunes accueillis en colocation coachée lors de temps forts « symboliques » (comme les fêtes de fin d'année). Ces moments sont souvent vécus par les jeunes comme des moments agréables qui leur permettent de sortir de l'isolement dans lequel certains peuvent se trouver.

Comme les années précédentes, les démarches effectuées avec les jeunes accueillis se sont articulées autour de 4 grands axes :

- **L'accès aux droits avec l'accompagnement dans la régularisation de différentes démarches administratives** : déclaration d'impôt, changement d'adresse, ouverture de droits auprès des services de la CAF, de la sécurité sociale, du pôle emploi, ...
- **L'accompagnement autour du projet professionnel** : contacts avec la Mission Locale, l'employeur, orientation auprès d'agences d'intérim, remobilisation face à certaines difficultés, aide à la mobilité, aide administrative (CV, lettre de motivation) ...
- **Les démarches liées à la santé** : mise à jour de la situation administrative des jeunes, orientation vers un médecin traitant, accompagnement dans des démarches plus spécifiques (orientation auprès du CSAPA, de psychologues, de médecins psychiatre, gynécologues, dentistes, ...), démarches de prévention notamment face à la question des addictions, ...
- **Les démarches liées à l'accès au logement** : accompagnement dans le dépôt d'une demande de logement social, appui auprès des bailleurs sociaux, rédaction d'ACD, accompagnement dans la recherche de logement auprès de bailleurs privés, d'agences immobilières, estimation des droits APL, actions quotidiennes autour des droits et des devoirs d'un locataire, actions en faveur de l'entretien d'un logement, actions en faveur des consommations d'énergie, ...

Même si ces quatre axes sont abordés tout au long de l'accueil du jeune au sein de notre dispositif, l'accompagnement proposé reste toujours axé d'une manière ou d'une autre sur l'aide à la gestion locative et le maintien et l'accès à l'autonomie.

V. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Malgré la mutualisation de l'agent technique dédié à la colocation coachée avec les services de GALA et qui a permis une amélioration de l'activité du travailleur social lié à l'organisation des travaux et des interventions techniques autour des logements, un affinage des procédures permettrait encore plus d'efficacité à certains endroits.

L'équipe éducative souhaiterait également cette année pouvoir mener un réel travail de réflexion sur la remise à jour d'outils tel que le livret d'accueil ou encore le règlement de la colocation coachée ainsi que l'harmonisation des prises de notes. Par ailleurs, un travail a été mené par une équipe juridique sur la convention d'occupation précaire signée par le jeune à son arrivée au sein du dispositif. L'équipe va ainsi devoir s'approprier ce nouvel outil qui sera utilisé dès le début de l'année 2020.

La question de l'aménagement des logements mais aussi du mobilier mis à disposition reste également un axe de travail sur lequel l'équipe devra continuer à mener une réflexion.

Les aspects de la vie quotidienne, l'hygiène dans les logements mais aussi un travail de réflexion à mener avec les jeunes sur la question des économies d'énergie feront aussi parti des axes de travail de l'équipe.

Enfin, la question du collectif au sein de notre dispositif est également à ré interroger sur sa forme mais aussi sur le fond et les contenus que nous souhaitons lui donner.

VI. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services généraux
CDI	1,7	0,05	0,05	1,3			0,3
CDD							

Durant l'année 2019, l'équipe de direction a proposé une nouvelle forme de réunions aux différents services du pôle de développement social : les réunions thématiques. Ces réunions sont proposées une fois par trimestre. En 2019, elles ont été animées par des intervenants extérieurs et abordaient des thématiques transversales aux différentes équipes sur des problématiques amenées là aussi par les différentes équipes.

Durant l'année 2019, différents membres de l'équipe ont donc pu participer à un certain de réunions thématiques sur la question des addictions, sur la MDPH ou encore sur les demandes de logement social et l'attribution des logements.

Des membres de l'équipe ont également pu assister à une formation sur les réformes d'aides au niveau de la CAF et au niveau énergétique. Il est primordial d'être le plus au clair possible en matière d'aides possibles et les évolutions politiques afin de pouvoir accompagner le jeune au mieux tout au long de sa prise en charge.

VII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2019 a été une année où le service de colocation coachée a montré que les territoires où nous étions présents n'ont plus eu besoin de voir leur nombre de place augmenter. En effet, la pertinence du dispositif est reconnue et bien réelle mais le nombre de place proposé à la fin de l'année 2019 sur le territoire de Sélestat et de Molsheim semblait suffisant. L'année nous permettra de confirmer ou non cette tendance.

Par ailleurs, le début de l'année 2020 sera marquée par des changements au niveau des ressources humaines. David Staebler interviendra désormais à temps plein sur le dispositif. Anne-Laure Rempp sera remplacée par Wendy Magnier toujours à 0.3 ETP. Cindy Huck devient quant à elle la nouvelle cadre intermédiaire.

Enfin, cette nouvelle année sera marquée par la mise en place et la montée en charge progressive d'un nouveau dispositif en parallèle de celui de la colocation coachée. En effet, suite à une sollicitation de l'ETAT, l'ARSEA va développer un accompagnement spécifique pour les jeunes

sortants des structures ASE et ainsi éviter les sorties sèches. 60 places vont ainsi voir le jour sur le sud et nord du département hors EMS. L'équipe sera renforcée par deux nouvelles travailleuses sociales à savoir Mariecke Fonteneau à temps plein et Wendy Magnier à 0.7 ETP. Ce nouveau dispositif marque la reconnaissance du travail de l'ARSEA réalisé auprès des jeunes et confirme la confiance accordée par les des partenaires.